

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 26 août 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

190826-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du point 6.1.5 intitulé *Appui aux médias traditionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-2 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 2 juillet 2019 à 18 h 30, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-3 Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 à 19 h, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet du Boisé des Tilleuls – Développement du secteur - Manque de logements locatifs à Saint-Bruno – Projet qui s’intègre très bien dans le quartier de condos et de maisons de ville;
- Instigatrice de la pétition pour l’aménagement d’un trottoir sur rue Saint-Jacques - État de la demande et suivi du dossier – Date où les travaux seront effectués;
- Rue du Ruisseau - Stationnement sur rue et interdiction de stationnement en raison de la dangerosité de la rue de par sa configuration / Projet des Tilleuls - Opposition de certains citoyens et du maire;
- Adoption du Programme triennal des immobilisations à la séance de juillet et tenue de référendums sur certains projets – Allocation de fonds pour tenir ces référendums sur certains projets majeurs dont celui du complexe sportif et de sa localisation – Question de respect et de démocratie pour les citoyens;
- Action pour les changements climatiques – Remerciement aux élus pour l’adoption d’une résolution;
- Mot de félicitations au conseiller Grisé Farand pour son élection du 2 juin / Utilisation des armoiries.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - période se terminant le 9 août 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 juin 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 juillet 2019
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ à 49 999 \$ - 30 juin 2019
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ à 49 999 \$ - 31 juillet 2019
- Rapport au conseil - Déclaration du conseiller Ludovic Grisé Farand de sa participation à la formation de l'UMQ sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

190826-4

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de renouveler les mandats de mesdames Isabelle Fréchette, Anne Jalbert et Laurence Dagenais-Larouche, respectivement aux sièges n° 4, 6 et 8 au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans se terminant le 6 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-5 NOMINATION DE MEMBRES ET RENOUELEMENT D'UN MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de nommer mesdames Colette Rainville, Clotilde Charland et Sonia Simard, respectivement aux sièges n° 2, 3 et 5 et, de renouveler le mandat de monsieur Jean-Pierre Bessette au siège n° 4 du comité consultatif en environnement, et ce, pour des mandats de deux ans se terminant le 27 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-6 APPUI AU CHANTIER DE LA DÉCLARATION CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- D'adhérer aux principes des 11 chantiers de la Déclaration citoyenne d'urgence climatique;
- D'orienter ses politiques et règlements afin de contribuer à atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES pour 2020;
- De demander aux paliers de gouvernement d'orienter leurs priorités vers :
 1. La mise en place d'un plan de transports collectifs massifs pour répondre aux besoins réels et comportant des stationnements incitatifs en grand nombre;
 2. L'élimination des projets émetteurs de GES;
 3. La fin des subventions et des investissements dans les énergies fossiles;
- De transmettre la présente résolution à M. François Legault, premier ministre du Québec, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada et à la MRC de Thérèse-de-Blainville;

en raison que :

- Les effets et les impacts des changements climatiques sont déjà perceptibles (inondations, glissements de terrain, canicule, verglas, tornades...);
- Il est urgent d'agir stratégiquement en vue d'atteindre collectivement et objectivement les cibles de réduction d'émission de gaz à effet de serre pour 2020, comme le prévoit l'accord de Copenhague;
- Les municipalités ont un rôle important à jouer au niveau des processus visant la réduction des gaz à effet de serre étant donné leur statut de gouvernement de proximité;
- La MRC de Thérèse-de-Blainville, ses villes constituantes ainsi que ses partenaires, ont entamé, depuis quelque temps, des démarches en vue de sensibiliser et d'accélérer la réalisation de projets d'infrastructures orientés notamment vers le transport en commun, le transport collectif durable, les voies réservées, les voies centrales réversibles ainsi que le vélo comme moyen de transport actif;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- La MRC de Thérèse-de-Blainville sollicite l'appui des autres municipalités du Québec à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire suspend les délibérations à 19 h 42.

Elles reprennent à 19 h 49.

190826-7 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR RETENIR LES SERVICES D'UN ARBITRE/AVOCAT - PAIEMENT FINAL DE BANQUES D'HEURES À LA SUITE DU DÉPART D'UN EMPLOYÉ CADRE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de mandater le directeur général afin de retenir les services d'un arbitre/avocat aux fins de règlement d'un litige à l'égard du paiement final de banques d'heures à la suite du départ d'un employé cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-8 APPUI AUX MÉDIAS TRADITIONNELS

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'appuyer la Fédération professionnelle des journalistes du Québec en lien avec la campagne *Je soutiens mon journal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-9 SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de suspendre, sans solde, pour une période d'une (1) journée, l'employé col bleu portant le numéro de matricule 246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-10 AUTORISATION DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 30 juin 2019 de 3 518 913,76 \$, incluant les charges salariales de 1 205 625,37 \$ pour les périodes 2019-19 à 2019-22, la liste des dépôts directs pour une somme de 932 432,04 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 623 724,16 \$, la liste des paiements par débit direct de 757 132,19 \$ et la liste des chèques annulés pour une somme de 0 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

190826-11 AUTORISATION DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 juillet 2019 de 4 976 128,65 \$, incluant les charges salariales de 1 176 081,36 \$ pour les périodes 2019-19 à 2019-22, la liste des dépôts directs pour une somme de 1 585 291,21 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 473 585,71 \$, la liste des paiements par débit direct de 741 170,37 \$ et la liste des chèques annulés pour une somme de 0 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190826-12 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 10 SEPTEMBRE 2019 -
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE
PROLONGATION**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 16 029 000 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n°	\$
1588	273 600 \$
1620	3 700 \$
1624	14 400 \$
1624 (Padem)	36 200 \$
1678	4 560 \$
1697	12 600 \$
1697	66 000 \$
1704	16 200 \$
1704	17 600 \$
1704	430 800 \$
1735	8 500 \$
1738	8 500 \$
1741	3 200 \$
CM-2003-119	13 600 \$
CM-2004-257	17 100 \$
CM-2004-259	2 000 \$
CM-2004-259	4 400 \$
CM-2005-364	46 500 \$
CM-2005-364	57 800 \$
CM-2005-364	223 200 \$
CM-2005-388	630 300 \$
2006-35	64 900 \$
2007-7	255 000 \$
2007-7	667 600 \$
2007-8	19 000 \$
2007-8	228 600 \$
2007-9	22 800 \$
2007-9	47 300 \$

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

2007-9	60 900 \$
2007-21	254 400 \$
2007-21	402 600 \$
2008-2	17 900 \$
2008-2	389 200 \$
2009-2	387 000 \$
2009-11	387 000 \$
2009-12	268 700 \$
2009-13	28 100 \$
2009-13	99 200 \$
2009-16	44 900 \$
2009-18	178 400 \$
2009-18	49 800 \$
2011-9	98 300 \$
2012-3	45 400 \$
2013-1	49 600 \$
2013-2	597 740 \$
2013-3	53 400 \$
2014-3	413 100 \$
2014-4	363 600 \$
2014-8	97 200 \$
2014-11	128 900 \$
2017-17	68 000 \$
2018-3	35 200 \$
2018-8	50 000 \$
2018-13	550 000 \$
2018-16	850 000 \$
2018-18	2 500 000 \$
2019-1	530 000 \$
2019-2	475 000 \$
2019-3	295 000 \$
2019-5	2 120 000 \$
2019-8	535 000 \$
2019-9	66 700 \$
2019-9	90 800 \$
2019-14	252 000 \$
Total émission	16 029 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1588, 1704, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2007-9, 2007-21, 2009-13, 2009-18, 2013-2, 2013-3, 2017-17, 2018-3, 2018-8, 2018-18, 2019-2, 2019-3 et 2019-5, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville avait le 9 septembre 2019, un emprunt au montant de 8 779 000 \$, sur un emprunt original de 22 959 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1588, 1620, 1624, 1624 (Padem), 1678, 1697, 1704, 1735, 1738, 1741, CM-2003-119, CM-2004-257, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2006-35, 2007-7, 2007-8, 2007-9, 2007-21, 2008-2, 2009-2, 2009-11, 2009-12, 2009-13, 2009-16, 2009-18, 2011-9, 2012-3, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2014-3, 2014-4, 2014-8 et 2014-11;

CONSIDÉRANT que, en date du 9 septembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 10 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1588, 1620, 1624, 1624 (Padem), 1678, 1697, 1704, 1735, 1738, 1741, CM-2003-119, CM-2004-257, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2006-35, 2007-7, 2007-8, 2007-9, 2007-21, 2008-2, 2009-2, 2009-11, 2009-12, 2009-13, 2009-16, 2009-18, 2011-9, 2012-3, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2014-3, 2014-4, 2014-8 et 2014-11;

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 septembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque de Montréal, 1560, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T7 ;
8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 16 029 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1588, 1620, 1624, 1624 (Padem), 1678, 1697, 1704, 1735, 1738, 1741, CM-2003-119, CM-2004-257, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2006-35, 2007-7, 2007-8, 2007-9, 2007-21, 2008-2, 2009-2, 2009-11, 2009-12, 2009-13, 2009-16, 2009-18, 2011-9, 2012-3, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2014-3, 2014-4, 2014-8, 2014-11, 2017-17, 2018-3, 2018-8, 2018-13, 2018-16, 2018-18, 2019-1, 2019-2, 2019-3, 2019-5, 2019-8, 2019-9 et 2019-14; la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 - Financement n° 21 - 12 624 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2019); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2018-8, 2018-18, 2019-2, 2019-3 et 2019-5, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement n° 22 - 3 405 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2019); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 1588, 1704, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2007-9, 2007-21, 2009-13, 2009-18, 2013-2, 2013-3, 2017-17 et 2018-3, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 10 septembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1588, 1620, 1624, 1624(Padem), 1678, 1697, 1704, 1735, 1738, 1741, CM-2003-119, CM-2004-257, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2006-35, 2007-7, 2007-8, 2007-9, 2007-21, 2008-2, 2009-2, 2009-11, 2009-12, 2009-13, 2009-16, 2009-18, 2011-9, 2012-3, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2014-3, 2014-4, 2014-8 et 2014-11, soit prolongé d'un (1) jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

190826-13 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 10 SEPTEMBRE 2019 – ADJUDICATION

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts numéros 1588, 1620, 1624, 1624 (Padem), 1678, 1697, 1704, 1735, 1738, 1741, CM-2003-119, CM-2004-257, CM-2004-259, CM-2005-364, CM-2005-388, 2006-35, 2007-7, 2007-8, 2007-9, 2007-21, 2008-2, 2009-2, 2009-11, 2009-12, 2009-13, 2009-16, 2009-18, 2011-9, 2012-3, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2014-3, 2014-4, 2014-8, 2014-11, 2017-17, 2018-3, 2018-8, 2018-13, 2018-16, 2018-18, 2019-1, 2019-2, 2019-3, 2019-5, 2019-8, 2019-9 et 2019-14, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 septembre 2019, au montant de 16 029 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.		1 983 000 \$	1,85000 %	2020	
		2 035 000 \$	1,85000 %	2021	
		2 086 000 \$	1,90000%	2022	
		2 142 000 \$	1,95000 %	2023	
		7 783 000 \$	2,05000 %	2024	
	99,00400	16 029 000 \$			2,28067 %
Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		1 983 000 \$	1,90000 %	2020	
		2 035 000 \$	1,90000 %	2021	
		2 086 000 \$	1,95000 %	2022	
		2 142 000 \$	2,00000 %	2023	
		7 783 000 \$	2,00000 %	2024	
	98,86800	16 029 000 \$			2,30475 %
Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		1 983 000 \$	1,90000 %	2020	
		2 035 000 \$	1,90000 %	2021	
		2 086 000 \$	1,95000 %	2022	
		2 142 000 \$	1,95000 %	2023	
		7 783 000 \$	2,05000 %	2024	
	98,93383	16 029 000 \$			2,31125 %
Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		1 983 000 \$	1,85000 %	2020	
		2 035 000 \$	1,90000 %	2021	
		2 086 000 \$	1,90000 %	2022	
		2 142 000 \$	1,95000 %	2023	
		7 783 000 \$	2,00000 %	2024	
	98,78800	16 029 000 \$			2,31324 %

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de la firme BMO NESBITT BURNS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 16 029 000 \$ de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-14 SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA 3E ÉDITION DU TOURNOI DE LA LIGUE AMICALE DE BALLE-MOLLE 45 ANS ET PLUS - LEVÉE DE FONDS POUR LA MAISON DES JEUNES

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser :

- L'accès gratuit aux terrains de balle et le prêt de matériel à la Ligue amicale de balle-molle 45 ans et plus, pour la présentation de la 3^e édition du tournoi de balle-molle au profit de la Maison des jeunes de St-Bruno devant se tenir le samedi 14 septembre 2019; et
- La vente et la consommation de boissons alcoolisées au terrain n° 1 du parc Rabastalière, de midi à 22 h, au cours de cette même journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-15 DÉROGATION MINEURE DM 2019-070 POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE 6 CHEMINÉES SUR LE TOIT, VISIBLES DE LA RUE, POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 24 MOIS AU 1295, RUE RENÉ-DESCARTES

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen est préoccupé par le rejet des cheminées. Il demande de connaître les moyens à utiliser par l'entreprise pour traiter ceux-ci. Un autre citoyen s'oppose à cette dérogation et demande de prendre en considération les préoccupations des voisins et de respecter la réglementation mise en place dans l'Écoparc.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU de **REFUSER** la demande de dérogation mineure DM 2019-070, déposée par M^e Golmehr Attaran, avocate représentant la société Wetstyle, pour autoriser l'installation de 6 cheminées sur le toit, visibles de la rue, pour une durée maximale de 24 mois au 1295, rue René-Descartes, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 301 et 319 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, pour les motifs suivants :

- Les membres du comité sont d'avis que l'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur dans la mesure où le règlement de zonage n'interdit pas l'installation des cheminées sur les toits, mais exige plutôt qu'elles soient dissimulées de la voie publique;
- Les membres du comité soulèvent que le demandeur n'a pas démontré qu'il n'existe aucune alternative quant à la localisation des cheminées et la possibilité de les dissimuler de la voie publique par une quelconque mesure de mitigation;
- Les membres du comité sont d'avis que la demande pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété dans la mesure où les vues sont considérablement modifiées par la présence des cheminées;
- Les membres du comité sont d'avis que la demande ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme, car l'Écoparc a été planifié en fonction d'orientations d'aménagement étant vouées au développement d'un parc industriel de prestige. Or, la visibilité des cheminées est davantage liée à un développement d'un parc industriel pour industrie lourde. Il est spécifiquement mentionné dans le Programme particulier d'urbanisme de minimiser la présence des équipements mécaniques en les dissimulant derrière un écran ou en les intégrant à l'architecture du bâtiment;
- Finalement, les membres du comité sont d'avis que le demandeur a manqué de bonne foi en omettant de montrer les cheminées sur le toit soit dans les documents soumis pour la demande PIIA et les plans de construction pour l'obtention du permis de construction;

conformément à la résolution 190710.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-16 DÉROGATION MINEURE DM 2019-072 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE MINIMALE ET LA LARGEUR MINIMALE POUR UN ABRI D'AUTO AU 475, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-072, déposée par madame Diane Mayrand, pour autoriser la réduction de la marge latérale minimale de 2 mètres à 0,9 mètre et de la largeur minimale exigée pour un abri auto de 3 mètres à 2,82 mètres au 475, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 72, 73 et 92 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190710.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-17 DÉROGATION MINEURE DM 2019-086 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 1 SUR L'ÉLÉVATION GAUCHE AU 1438, RUE DE CARILLON

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-086, déposée par monsieur Félix McKoy-Perreault, pour autoriser la réduction du pourcentage de matériaux de classe 1 sur l'élévation gauche du bâtiment au 1438, rue de Carillon, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 60 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190710.12 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-18 DÉROGATION MINEURE DM 2019-091 POUR AUTORISER UNE CLÔTURE D'UNE HAUTEUR DE 1,85 MÈTRE AU LIEU DE 1,5 MÈTRE DANS DIFFÉRENTES MARGES ET COURS SUR UN TERRAIN D'ANGLE AU 1, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen s'informe sur la raison de cette dérogation relative à la clôture.

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-091, déposée par madame Mélanie Brieu, pour autoriser une clôture en maille d'une hauteur de 1,85 mètre au lieu de 1,5 mètre :

- Dans la marge avant située en cour arrière sur un terrain d'angle;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Dans la cour arrière entre la portion de terrain située dans le prolongement du mur avant du bâtiment principal voisin et la ligne avant;

au 1, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 119 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de planter une haie de conifères devant la clôture pour la dissimuler de la rue Montarville et de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190710.13 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-19 DÉROGATION MINEURE DM 2019-093 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DE 2,4 MÈTRES EN COURS AVANT ET LATÉRALES AU 1050, RUE MARIE-VICTORIN

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen s'informe sur la raison de cette dérogation et les mesures de sécurité.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-093, déposée par monsieur Thu-Nhon Luu, de MSDL Architectes, pour et au nom de l'entreprise Vantage, afin d'autoriser :

- La réduction du nombre de cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite;
- La réduction du nombre de cases de stationnement;
- L'installation d'une clôture de 2,4 mètres en cours avant et latérales;

au 1050, rue Marie-Victorin, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 212, 233 et 235 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190710.14 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 10 juillet 2019;

Et sous réserve du maintien de l'usage C2-02-05 « Service d'hébergement de données ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-20 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers, sous réserve d'y retirer le PIIA 2019-077.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- La demande de **PIIA 2019-062** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages au 181, rue Boulanger, conformément à la résolution 190731.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-069** pour le remplacement d'enseignes murales et sur socle au 1649, rue Montarville, conformément à la résolution 190710.16 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-078** pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial au 1050, rue Marie-Victorin, sous réserve :
 - D'approuver la demande dérogation mineure DM 2019-093 qui aurait pour effet d'autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement, la réduction du nombre de cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et l'installation d'une clôture de 2,4 mètres en cours avant et latérales;
 - De présenter un plan d'aménagement paysager à une rencontre ultérieure n'excédant pas 6 mois suivant la délivrance du permis de construction, conformément à la résolution 190710.18 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-080** pour la modification d'une enseigne murale au 1301, boulevard Saint-Bruno, conformément à la résolution 190710.19 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-081** pour l'aménagement d'une aire de stationnement au 1724, rue Montarville, conformément à la résolution 190731.7 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-082** pour la modification du bâtiment principal et l'aménagement paysager au 1000, boulevard Saint-Bruno, conformément à la résolution 190731.8 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-083** pour l'installation d'une enseigne murale (lettres) au 1041, boulevard Saint-Bruno, sous réserve :
 - De modifier la couleur orange de l'enseigne pour une couleur plus sobre;
 - De modifier la couleur du lettrage « La clef de l'énigme » afin qu'elle soit orange ou jaune et non un dégradé des deux couleurs;
 - De réduire le lettrage « JEUX D'ÉVASION » afin que la largeur n'excède pas les trois meneaux centraux de la fenêtre et qu'il soit centré au-dessus de ces trois meneaux, conformément à la résolution 190710.22 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-089** pour la réfection des façades de l'ancien Target (Marché des promenades) au 1, boulevard des Promenades, sous réserve de présenter un plan d'aménagement paysager détaillé, pour approbation, à une rencontre ultérieure, conformément à la résolution 190731.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-094** pour l'aménagement paysager au 1576, rue des Mésanges, conformément à la résolution 190731.13 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-21 DEMANDE DE CONTRIBUTION - FONDS DES CONDUCTEURS AUTONOMIK! - SERVICE DE COVOITURAGE

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds des conducteurs d'Autonomik! pour le service de covoiturage offert par les conducteurs de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-22 DEMANDE DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de demander au conseil de l'agglomération de Longueuil de résilier l'entente intermunicipale sur la délégation de compétence concernant la valorisation des matières résiduelles organiques intervenue entre la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Ville de Longueuil, signée en juin 2018, pour devenir effective dès l'adoption d'une résolution par le conseil de l'agglomération de Longueuil à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-23 SIGNIFICATION - RACHAT D'IMMEUBLE - CONTRAT DE SERVICE AVEC LES SERVICES ANIMALIERS DE LA RIVE-SUD

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de signifier aux Services Animaliers de la Rive-Sud que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville entend se porter coacquéreur de l'immeuble situé au 1470, rue de Coulomb à Boucherville, au terme du paiement complet du Prêt initial, selon des modalités à établir avec les autres villes fondatrices, conformément aux dispositions de l'article 6 et du 7^e paragraphe de l'annexe B du Contrat de service de gestion animalière intervenu le 29 août 2017 avec Services Animaliers de la Rive-Sud;

De mandater le directeur de l'Urbanisme à agir à titre de représentant de la municipalité à ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-24 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE POUR UNE PARTIE DU LOT 6 040 861 SITUÉ DANS LE PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de reporter ce point à une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-25 APPROBATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT À LA SOCIÉTÉ 9331-5240 QUÉBEC INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT 2 417 513

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- D'approuver la promesse d'achat de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'acquisition du lot 2 417 513 de la société 9331-5240 Québec inc. (Filgo-Sonic), lequel est situé à l'angle du chemin De la Rabastalière et du la rue Montarville;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat, l'acte de vente et tout autre document afférent à la conclusion de la présente transaction; et
- D'approprier un montant de 613 000 \$ à même la réserve d'achat de terrains de l'excédent accumulé affecté aux fins de cette l'acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-26 CONCLUSION D'ENTENTES POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DES PROMENADES FACE AUX LOTS 2 110 815 ET 3 788 475

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents suivants en lien avec l'installation et l'entretien de feux de circulation sur le boulevard des Promenades, face aux lots 2 110 815 et 3 788 475 du cadastre du Québec, à savoir :

- L'entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil aux fins de la mise en oeuvre par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville de l'installation des feux de circulation et de l'entretien de ces feux par la Ville de Longueuil;
- L'entente avec la société Costco Wholesale Canada Ltd. aux fins de la réalisation des travaux municipaux relatifs à l'installation de ces feux de circulation, et ce, aux frais de cette dernière et selon les exigences des villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-27 REQUÊTE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL - APPEL JUGEMENT - MANDAT - AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser l'appel de la décision, du 5 août 2019, du juge Jérôme Frappier dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-007729-140 et de mandater les professionnels requis pour donner suite à la présente résolution.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de reporter ce point à une séance extraordinaire devant se tenir le mardi 3 septembre 2019 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-28 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON D'UN TRACTEUR-CHARGEUR - APP-SP-19-34

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison d'un tracteur-chargeur quatre roues motrices avec cabine fermée 2020 au seul soumissionnaire conforme, à savoir René Riendeau (1986) inc., pour un montant approximatif de 138 826 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-34; et

De se prévaloir de l'option de vente du véhicule d'échange décrit au bordereau des prix de cet appel d'offres, à savoir un tracteur chargeur New Holland, modèle U80, 2007 (unité n° 0740).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE LAURE-GAUDREULT AINSI QU'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ IMMOFOCUS INC. - EMPRUNT

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un rond-point à l'extrémité de la rue Laure-Gaudreault ainsi qu'une compensation financière à la société Immofocus inc. et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

190826-30 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE PROJETS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 - EMPRUNT

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 et de diverses autres études et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

190826-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-12 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2017-12 sur la prévention incendie* afin de modifier les exigences concernant l'alimentation d'une borne d'incendie privée, et en fait la présentation et le dépôt.

190826-32 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-16 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-16 sur le traitement des élus municipaux*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE URB-PIIA2019

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2019*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-34 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-PU2017-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 - AJOUT DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-PU2017-004 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'y ajouter deux secteurs voués au développement résidentiel et les seuils minimaux de densité applicables et afin de modifier les affectations du sol dans le secteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-35 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE HA-173 À MÊME LA ZONE PA-173

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-014 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone résidentielle HA-173 à même la zone PA-173 et d'y modifier le tableau des spécifications pour autoriser un usage résidentiel*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-36 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE L'USAGE « C9-01-08 LABORATOIRE OCCUPANT 150 M² OU PLUS DE SUPERFICIE DE PLANCHER DANS LA ZONE IA-385 »

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-017 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter un usage spécifiquement permis au tableau des spécifications de la zone IA-385 pour autoriser des laboratoires occupant 150 m² ou plus de superficie de plancher*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190826-37 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-5 CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL - NOUVELLES RÈGLES QUANT À LA TENUE DES RÉUNIONS DES COMITÉS PLÉNIERS ET SESSIONS DE TRAVAIL

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-15 modifiant le Règlement 2014-5 concernant les règles de régie interne et de procédure des séances du conseil et abrogeant le Règlement numéro 2 concernant la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances afin de prévoir de nouvelles règles quant à la tenue des réunions des comités pléniers et des sessions de travail du conseil*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 4 JUILLET 2019, LE CAS ÉCHÉANT

Aucun.

190826-38 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 29 AOÛT 2019

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 29 août 2019 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-190829-2.1 Autorisation du projet d'aménagement du cours d'eau R-1 situé sur les lots 5 648 438, 5 667 430, 5 667 444 à 5 667 448 et 5 667 450 du cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de Brossard (SD-2019-2230)	X		
CA-190829-2.5 Résolution d'intention pour la réalisation d'un centre de tri régional visant à desservir l'agglomération de Longueuil et les MRC de la Couronne-Sud (SD-2019-2248)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-190829-4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 31 juillet 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-2535)	X		
CA-190829-4.2 Remplacement de l'obligation municipale RR-20090930-A25 (SD-2019-2319)	X		
CA-190829-4.3 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2019 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2019-2616)	X		
CA-190829-5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Longueuil inc. concernant la modification de la convention collective (SD-2019-2222)	X		
CA-190829-6.1 Adjudication du contrat APP-19-142 pour le rehaussement des équipements de protection du réseau informatique de la sécurité publique (SD-2019-2014)	X		
CA-190829-6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-19-128 (2019-BI555) pour la fourniture de services d'entretien des appareils d'alimentation sans coupure de divers bâtiments municipaux (option B) (SD-2019-1909)	X		
CA-190829-6.3 Adjudication du contrat APP-			En vertu de l'article 118.9 de

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>19-169 (2019-GDE-504) pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-2362)</p>			<p>la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-190829-6.4 Adjudication du contrat APP-19-189 (2019-GDE-540) pour l'exécution de travaux de nettoyage par camion écurer et unité sous vide pour l'entretien des ouvrages d'agglomération de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2019-2514)</p>	<p>X</p>		<p>En ce qui concerne l'entretien des ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées, en vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-190829-6.5 Adjudication du contrat APP-19-199 (2019-GDE-618) pour la location d'une unité de déshydratation des boues au Centre d'épuration Rive-Sud (option 1) (SD-2019-2539)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines</i></p>

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

			<i>agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</i>
CA-190829-6.6 Adjudication du contrat cadre APP-19-092 (2019-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2019-1829)	X		
CA-190829-6.7 Adjudication du contrat ÉQ-15-04 (APP-19-162) pour l'acquisition de deux camions de type unité respiratoire, utilisés par le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-2325)	X		
CA-190829-6.8 Adjudication du contrat APP-19-152 (ÉQ-17-18) pour l'acquisition de deux fourgonnettes pour le Service de police (contrat 1) (SD-2019-2145)	X		
CA-190829-6.9 Adjudication du contrat APP-19-167 (ÉQ-19-16) pour l'acquisition de 26 voitures pour le Service de police (contrat 1) (SD-2019-2494)	X		
CA-190829-6.10 Adjudication de la partie du contrat APP-19-134 pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion du	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

recrutement (option 3) (SD-2019-2355)			
CA-190829-6.11 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture du service de formation aux policiers du Service de police (SD-2019-2026)	X		
CA-190829-6.12 Dépassement des coûts autorisés à la partie du contrat APP-16-296 pour la fourniture d'un acquéreur de services marchands pour le traitement des transactions par carte de débit et de crédit pour le paiement de divers frais (SD-2019-2003)	X		
CA-190829-8.1 Approbation des prévisions budgétaires 2018 et 2019 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, entérinées par la Société d'habitation du Québec (SD-2019-1362)	X		
CA-190829-8.2 Adoption du Règlement CA-2019-303 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable et d'infrastructures connexes, phase 2, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-2107)	X		
CA-190829-8.3 Adoption du Règlement CA-2019-302 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'infrastructures connexes, phase 2, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-2098)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

			matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-190829-8.4 Approbation du Règlement L-95 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2019-2391)	X		
CA-190829-8.5 Autorisation de paiement d'indemnités aux employés numéros 027649, 160335, 161273, 165788, 169238 en vertu du Règlement CA-2019-290 prévoyant le paiement d'une indemnité à toute personne qui subit un préjudice matériel en raison de l'exercice de ses fonctions de membres du conseil, de fonctionnaire ou d'employé de la Ville (SD-2019-2606)	X		
CA-190829-8.6 Approbation d'une entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil pour l'année 2020 (SD-2019-2136)	X		
CA-190829-8.13 Demande d'une aide financière dans le cadre du programme Cadre de prévention de sinistres 2013-2022 mis en place par le ministère de la Sécurité publique (SD-2019-2206)	X		
CA-190829-8.14 Résiliation de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Longueuil et la Ville de Boucherville sur la délégation de compétence concernant la valorisation de	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

matières résiduelles organiques (SD-2019-2191)			
--	--	--	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Remerciement aux élus pour l'adoption d'une résolution sur l'appui au chantier de la déclaration citoyenne d'urgence climatique – Actions devant être prises par la municipalité pour y donner suite;
- Avis d'ébullition d'eau – Nombre et causes;
- Cheminées et contaminants sur la rue René-Descartes – Résolution de la problématique;
- Exemple d'un dossier qui aurait pu être étudié plus globalement au niveau environnemental – Implantation de l'usine Molson sur le territoire de l'agglomération de Longueuil – Simple perspective de revenu de taxes municipales – Contradiction entre le développement et l'implantation de l'usine;
- Circulation dans le carrefour giratoire de la montée montarville;
- Entente de paiement de dettes entre la Ville de Saint-Lambert et l'agglomération de Longueuil;
- Piste cyclable à Saint-Bruno sur le lac – Dangers à l'endroit du passage et l'entrée charretière.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations au Club de l'âge d'or – Tournoi de pétanque tenu le dimanche 25 août / Fête de fermeture des parcs et participation à l'événement « Un nouvel enfant! Un arbre! » – Rencontre avec des citoyens pour discuter de certains enjeux de son district – Remise d'un cartable au directeur général avec liste des enjeux / Cozic – Sculpture éclosion – Art public prisé (le conseiller Ludovic Grisé Farand);
- Invitation à une levée de fonds organisée par une citoyenne pour la sclérose latérale amyotrophique par la collecte et la vente de bouteilles de vin consignées en Ontario / Mot de remerciement aux membres du conseil pour l'appui à la résolution 6.1.3 « Appui au Chantier de la Déclaration citoyenne d'urgence climatique » (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Cyclisme et civisme et escalade entre les automobilistes et les cyclistes – Tenue d'une campagne à cet effet (la conseillère Caroline Cossette);
- Enjeux entre les piétons, cyclistes et automobilistes – Préoccupation des membres du comité du milieu de vie - Campagne de sensibilisation avec le Service de police / Projet pilote sur le jeu dans la rue – Augmentation du parc automobile et baisse de jeu sécuritaire - Comité de circulation et appui d'initiatives et interventions policières / Projet de politique sur la participation citoyenne et la consultation publique / Souhaits de bonne rentrée scolaire (le conseiller Vincent Fortier);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Invitation aux citoyens – Consultation du nouveau site Web de la municipalité et mot de félicitations à la Direction des communications pour la réalisation de ce projet / Invitation à l'exposition des artistes-peintres à la bibliothèque / Dotation par la municipalité de meilleurs outils pour la protection de l'environnement à Saint-Bruno (la conseillère Marilou Alarie);
- Rencontre avec le ministre Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Montérégie, le 8 août sur la protection et la mise en valeur des collines montérégiennes / Tenue de la 39^e édition des festivités marquants la fin de la saison d'animation dans les parcs dont l'activité « Un nouvel enfant! Un arbre! » / Présentation de statistiques sur la collecte des matières organiques depuis le début du programme en janvier 2019 et de la récupération du verre depuis février 2017 – Acquisition future d'un nouveau conteneur de collecte de verres séparant le type de verre / Température de lumières DEL – Conférence donnée à Mégantic (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 22 h 10.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant